

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Préambule

Toute commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les C.G.V., toute modification unilatérale est nulle.

Article 2 – Devis

Les prix indiqués sur les devis ont une durée de validité. Ce délai de validité est mentionné sur chaque devis. Passé ce délai, les tarifs pourront être révisés. Les prix sont indiqués en euros hors taxes et sont soumis à la TVA française en vigueur.

Article 3 – Commande

Les commandes ne sont définitives qu'après réception d'un bon de commande client daté et signé sur lequel seront indiqués la référence ou la description précise de chaque article, la quantité, le prix au jour de la commande suivant indication de l'entreprise, le lieu de livraison, l'adresse de facturation ou retour du devis validé « bon pour commande » comportant la date, signature et cachet du client ainsi que l'adresse de livraison et facturation.

Les commandes ne sont lancées en fabrication qu'après la signature de la confirmation de commande de l'entreprise, l'acceptation du Bon à Tirer et l'encaissement de l'acompte. Toute commande doit être accompagnée d'un acompte de 30 %.

Toute modification de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle fait l'objet d'un nouveau bon de commande accepté par le vendeur. En cas de résiliation ou d'annulation même partielle de la commande à quelque date et pour quelque cause que ce soit, l'intégralité du prix est dû en entier sans préjudice de dommages et intérêts éventuels.

Article 4 – Éléments Techniques

Le client doit fournir un fichier EPS VECTORISE haute définition ainsi qu'un PDF exploitables. La fourniture de fichiers par le client dégage notre responsabilité en cas d'erreurs. Le client est le seul responsable des fichiers transférés et de leur contenu.

Dans le cas où les fichiers transmis par le client ne sont pas exploitables, la commande est alors considérée comme caduque.

Les éléments techniques pour les marquages doivent nous parvenir en même temps que la commande. Toute réception hors date convenue, nous autorise à décaler la date de livraison en raison de la désorganisation occasionnée et des délais de réalisation.

Article 5 – Bons à Tirer

Les Bons à Tirer doivent nous être retournés sous 48 heures. La signature du Bon à Tirer donnée par le client dégage entièrement notre responsabilité dès lors que le travail réalisé est conforme à ce document. Les modifications et corrections sont à la charge du client et les délais de livraisons sont ipso facto reportés.

Des variantes de couleurs sont possibles entre le marquage réalisé et les couleurs réelles, selon la nature du support.

Article 6 – Livraison

La livraison est prévue en Franco de Port une destination en France métropolitaine hors Corse.

Les délais de livraison sont indiqués, aussi exactement que possible, et leur non observation ne peut donner lieu à dommages-intérêts, ni à retenue, ni à annulation des commandes en cours.

Compte tenu des spécificités techniques inhérentes à certaines catégories de marchandises commandées, il est admis que chaque commande peut faire l'objet d'une marge d'erreur quantitative de plus ou moins 10 % et d'une marge de défaillance qualitative de 10 % sans que l'acheteur ne puisse élever à ce titre une réclamation, ni obtenir une minoration de la fabrication, ni revendiquer l'obtention d'une indemnité quelconque. Les quantités facturées seront les quantités réellement livrées.

Article 7 – Retour et réclamation

Le client devra formuler auprès du vendeur, dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception du colis, toute réclamation d'erreur de livraison et/ou de non conformité des produits en nature ou en qualité par rapport aux indications figurant sur le bon de commande. Toute réclamation formulée au-delà de ce délai sera rejetée sans possibilité de recours pour le client.

Tout retour de produit devra être soumis à l'accord préalable du vendeur et répondre aux conditions requises par le SAV. Sans accord préalable, tout colis sera refusé et retourné aux frais de l'expéditeur.

Article 8 – Échantillonnage

Les échantillons souhaités sont facturables au coût du tarif de base + les frais d'appro + les frais de livraison. Les échantillons sont réglables dans un délai de 5 jours ouvrables date de facture et ne sont ni repris ni échangés. Le coût des échantillons que le client souhaite recevoir sera déduit de sa commande si l'aboutissement est une commande ferme.

Article 9 – Paiement

Aucun escompte pour paiement anticipé n'est consenti.

Les conditions de paiement, sauf convention contraire expressément prévue dans l'offre ou le devis, sont les suivantes :

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 30 % du montant global, le solde devant être payé dans les 5 jours à réception de la facture.

En cas de défaut de paiement total des marchandises livrées, l'acheteur doit verser à la société KDO2COM une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme due. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 10 – Clause de réserve de propriété

Sauf s'il en est convenu autrement par écrit entre les parties, la propriété des produits livrés n'est transférée au client, en tout état de cause, qu'après complet paiement par ce dernier du montant total dû en contrepartie de la prestation.

Article 11 – Compétence

Le Tribunal de Commerce d'Angoulême est seul compétent en cas de réclamation ou de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la commande.